

ORDONNANCE COLLECTIVE

TRAITEMENT DE LA SURINFECTION FONGIQUE DE L'ÉRYTHÈME FESSIER	OC-M-C6
Médication visée par l'ordonnance collective :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clotrimazole 1 %, crème 	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée de la Batiscan, secteurs 0-17 ans et Santé physique ▪ Pharmaciens communautaires exerçant sur le territoire du Québec 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeune enfant de 2 ans et moins 	
Activités réservées :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques 	

INDICATION :

- Traitement de la surinfection fongique (candida) de l'érythème fessier.

CONDITIONS :

- Présence d'un érythème fessier ne répondant pas à l'application des crèmes protectrices usuelles (pâte de zinc ou d'ihle).
- Suggéré par la présence de lésions satellites au pourtour.

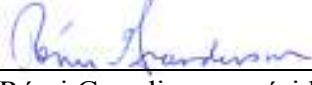
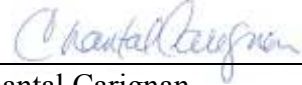


CONTRE-INDICATIONS :

- Hypersensibilité connue au clotrimazole.

LIMITES :

- Référer au médecin, si le diagnostic est incertain ou dans les cas suivants :
 - Fièvre
 - Ulcération profonde
 - Symptômes systémiques (p. ex. : vomissements, léthargie)
 - Progression rapide des lésions ou des rougeurs (de quelques minutes à quelques heures)
 - Lésions suintantes ou purulentes
 - Dermatite récurrente ou chronique

Adoption par le CMDP :	 Rémi Grandisson, président du CMDP	
Validé par la DSSOS-SI :	 Chantal Carignan	
Date d'entrée en vigueur :	19-05-2010	Date de révision :

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Identifier la présence d'un érythème fessier et rechercher si présence de lésions satellites.
- Évaluer si les mesures de base de prévention et traitement de l'érythème fessier sont appliquées, sinon les optimiser.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Remplir le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective.
- Remettre le formulaire au parent et l'informer qu'il peut s'adresser au pharmacien communautaire de son choix.
- Selon les besoins, effectuer le suivi.
- Recommander de cesser l'utilisation de débarbouillettes humides parfumées commerciales et de préférer nettoyer à l'eau et au savon doux.

Enseignement requis

- Informer le parent de la nécessité de voir un médecin si absence de réponse au traitement après 7-10 jours ou si détérioration.
- Aviser le parent de la nécessité de voir un médecin si apparition de signes ou symptômes tels que décrits dans la section « Limites ».

Objet de l'ordonnance et posologie

- Clotrimazole 1 %, crème.
- Appliquer deux fois par jour (matin et soir) une mince couche de crème sur la zone atteinte et faire pénétrer en frottant doucement.
- Continuer à utiliser une poudre asséchante en petite quantité, puis appliquer une préparation barrière (ex. pâte d'oxyde de zinc).
- Utiliser jusqu'à 48 heures après la disparition du rash.
- Ne pas utiliser plus de 14 jours.